



12 novembre 2020

EM/2020/34

**Notification : Appel à candidatures d'experts pour aider au cadrage d'une évaluation méthodologique sur les entreprises et la biodiversité**

Chers membres de l'IPBES, observateurs et autres parties intéressées,

La Plénière de l'IPBES, par sa décision IPBES-7/1, a adopté le programme de travail glissant de l'IPBES allant jusqu'en 2030 (figurant à l'annexe I de la décision IPBES-7/1), qui comprend dans son premier objectif **une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations** (« Évaluation sur les entreprises et la biodiversité »).

Cette évaluation vise à catégoriser la manière dont les entreprises dépendent de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et les impactent et à identifier des critères et des indicateurs pour mesurer cette dépendance et ces impacts, en tenant compte de la manière dont ces mesures peuvent s'intégrer dans d'autres aspects de la durabilité. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter le rapport de cadrage initial présenté dans le document IPBES/7/6 (appendice II, section IV) et reproduit dans l'annexe à la présente lettre.

**Le Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM) invite les gouvernements et les autres parties prenantes à nommer des experts compétents qui participeront au cadrage de cette évaluation.**

Le processus de cadrage sera mené conformément aux procédures relatives aux produits de l'IPBES énoncées dans la décision IPBES-3/3, annexe I (disponible [ici](#)) et sur la base du rapport de cadrage initial annexé à la présente lettre.

**L'IPBES recherche des experts et des praticiens ayant une expertise en matière d'impact et de dépendance à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations de différents secteurs économiques tels que la foresterie, l'agriculture et la pêche, l'eau, le tourisme, l'énergie et les mines, l'environnement bâti et les infrastructures, la fabrication et la transformation, la santé et les institutions financières. Des experts sont recherchés provenant d'une diversité d'horizons, notamment universitaires, commerciaux et industriels, et d'une diversité de disciplines, d'expertises et de domaines, y compris la connaissance de la comptabilité environnementale, la responsabilité**

---

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

Platz der Vereinten Nationen 1, 53 113 Bonn, Allemagne  
[secretariat@ipbes.net](mailto:secretariat@ipbes.net) • [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net)

**sociale des entreprises, la justice environnementale, les chaînes de valeur et d'approvisionnement, les indicateurs, le suivi et la divulgation, et l'écologie.**

Tous les experts nommés (Personnes proposées) doivent être disponibles pour participer à la réunion de cadrage faisant partie du processus de cadrage, prévue à titre provisoire du **26 au 30 avril 2021**.

Tous les gouvernements et les organisations ou institutions pertinentes sont encouragés à soumettre des nominations. Les organisations ou institutions qui souhaitent nommer des experts ne sont pas tenues d'avoir le statut d'observateur à la Plénière de l'IPBES pour proposer une personne. Merci de nous aider à diffuser largement cet appel à nominations d'experts.

Veillez suivre cette procédure pour la nomination :

- Les Personnes proposées sont invitées à remplir le formulaire de candidature et à joindre leur curriculum vitae via le portail Web dédié à l'adresse <https://ipbes.net/application/scoping-of-a-methodological-assessment-of-business-and-biodiversity> (pour accéder à cette page, vous devrez vous connecter avec les identifiants de connexion de votre site Web IPBES. Les Personnes proposées qui ne sont pas encore inscrites sur le site Web de l'IPBES devront le faire à l'adresse <https://ipbes.net/user/register>). Veuillez noter que le formulaire de candidature n'est disponible qu'en anglais et que les candidatures devront être soumises en anglais, étant donné que le processus d'évaluation se déroulera en anglais ;
- Le gouvernement ou l'organisation effectuant la nomination (Proposant) qui seront indiqués par la Personne proposée recevront un courrier électronique avec un lien vers le formulaire de candidature et seront invités à approuver et à soumettre les nominations sur le portail Web ;
- Les Proposants et les Personnes proposées recevront une confirmation par courrier électronique une fois que la nomination aura été soumise en bonne et due forme.

Nous encourageons les experts intéressés souhaitant être nommés par un gouvernement à contacter leur correspondant national de la Plateforme (<https://www.ipbes.net/national-focal-points>) au sujet du processus ou des délais applicables dans le pays concerné et sont priés de remplir leur formulaire de candidature avant le **25 janvier 2021**.

Les Proposants (gouvernements ou organisations) doivent approuver les candidatures et soumettre leurs nominations avant le **1er février 2021**. Il est recommandé de soumettre les nominations assez tôt avant la date limite.

Je vous remercie par avance de vos nominations et du soutien continu que vous apportez à la Plateforme.

Anne Larigauderie

**Dr Anne Larigauderie** | Executive Secretary  
Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)

---

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques  
(IPBES)

Platz der Vereinten Nationen 1, 53 113 Bonn, Allemagne  
[secretariat@ipbes.net](mailto:secretariat@ipbes.net) • [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net)

## Annex

### **IV. Produit 1 d) : Évaluation de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (évaluation méthodologique)**

28. D'importants secteurs économiques – foresterie, agriculture et pêche, tourisme, énergie et extraction minière, infrastructures, fabrication et transformation – dépendent de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations de diverses manières et à des degrés divers. Ils ont aussi de multiples impacts, positifs et négatifs, sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il est par conséquent indispensable de disposer d'outils appropriés pour mesurer l'impact et la dépendance des entreprises afin qu'elles puissent évaluer et surveiller ces paramètres en vue de réduire les effets néfastes de leurs activités, les risques matériels qu'elles comportent ainsi que les dangers pour leur réputation, et élaborer un argumentaire en faveur de leur durabilité à long terme. De tels outils sont également importants pour promouvoir la responsabilité publique des entreprises, informer les autorités réglementaires et guider les investissements financiers.

29. L'engagement des entreprises dans les efforts pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et les contributions de la nature aux populations est essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable et à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Bon nombre de sociétés (privées et publiques), d'associations industrielles et d'investisseurs souhaitent réduire les effets néfastes de leurs activités sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, mais ont besoin pour ce faire de définitions fiables et pertinentes, de critères, d'indicateurs et d'autres outils. Des initiatives ont été lancées pour encourager l'établissement de rapports sur la performance environnementale des entreprises et beaucoup de progrès ont été faits dans certains domaines tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, d'autres flux matériels et l'utilisation des terres (en évitant notamment leurs impacts directs sur certaines aires protégées et dans d'autres zones d'une valeur élevée pour la conservation). Il subsiste, toutefois, de nombreuses lacunes, concernant notamment l'évaluation de l'impact global sur la biodiversité, de l'impact cumulatif et de l'impact indirect qui se manifestent tout au long des chaînes d'approvisionnement et dans les échanges commerciaux, les effets de substitution (télécouplage) et, plus généralement, la dépendance à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations .

30. La cohérence dans la manière de notifier les impacts est un préalable à la possibilité de faire des comparaisons dans la durée, ainsi qu'entre divers acteurs et activités. En outre, l'existence de critères, mesures et indicateurs validés et normalisés facilite une gouvernance de l'environnement efficace, transparente et équitable, comme par exemple en ciblant des objectifs et en adoptant des règlements qui stimulent les innovations respectueuses de l'environnement, et en dissociant les pressions environnementales de la croissance de la production. La cohérence pourrait aussi être utile pour mettre au jour les points de levier dans la production et l'extraction, ainsi que pour trouver là où les gains environnementaux les plus conséquents peuvent être obtenus, dans une perspective systémique.

31. L'évaluation devra identifier :

a) Les catégories de dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, la matérialité de cette dépendance et ses incidences sur la gestion des risques ;

- b) Les catégories d'impacts des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, qu'elles soient directes (changements dans l'utilisation des terres et autres modifications de l'habitat imputables à sa fragmentation, la dégradation des ressources en eau et les activités d'extraction, la surexploitation, la pollution, les émissions de gaz à effet de serre, et le risque accru d'espèces exotiques envahissantes) ou indirectes (échanges commerciaux, changements indirects dans l'utilisation des terres ou autres effets de substitution et autres aspects du télécouplage, y compris ceux qui surviennent tout au long des chaînes d'approvisionnement), la matérialité de l'impact et les incidences de la gestion des risques ;
- c) Les critères et indicateurs pour mesurer la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations ;
- d) Les critères et indicateurs pour mesurer l'impact de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations ;
- e) Les moyens d'intégrer les critères et indicateurs pour mesurer la dépendance des entreprises et leur impact sur d'autres aspects de la durabilité ;
- f) Les approches en matière de suivi et de notification à la disposition des entités individuelles et les initiatives en matière d'établissement de rapports.
32. L'évaluation examinera les difficultés liées aux niveaux d'agrégation de divers types d'entreprises, ainsi que l'évolutivité et la comparabilité entre régions et entre secteurs.
33. L'évaluation comportera une revue de la littérature académique et des rapports pertinents établis au titre des initiatives actuelles en matière d'établissement de rapports ou par des entités publiques et privées, y compris des compagnies sélectionnées à cette fin et des associations industrielles.
34. L'évaluation, qui aura une portée mondiale, abordera les questions liées aux principaux secteurs productifs mondiaux. Des adaptations et des applications régionales seront également envisagées.
35. L'évaluation intéresse directement les travaux de la Convention sur la diversité biologique ainsi qu'un certain nombre d'initiatives et d'organisations en lien avec les secteurs productifs, notamment des initiatives de l'Organisation des Nations Unies comme le Pacte mondial, le One Planet Network, le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, diverses initiatives lancées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'Organisation mondiale du tourisme, ainsi que des réseaux et initiatives de la société civile et du secteur privé, telles que l'initiative Proteus (une collaboration entre des sociétés minières et le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature) et l'Initiative pour un leadership globalement responsable.
36. L'évaluation apportera des preuves scientifiques directement utiles pour de multiples objectifs de développement durable, mais sera plus étroitement liée aux objectifs de développement 9 (bâir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation), 12 (établir des modes de consommation et de production durables – production et utilisation efficace des ressources naturelles), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).
37. L'évaluation proposée exigera une équipe d'experts interdisciplinaire hautement diversifiée, puisque les aspects biophysiques de divers secteurs ayant différents impacts et modes de gestion et de comptabilisation seront

examinés. Des compétences seront surtout nécessaires dans les domaines suivants : comptabilité, écologie, pédologie, agriculture, foresterie, tourisme, extraction minière, ingénierie, gestion et organisation d'entreprises.

38. L'évaluation portera sur une période de deux ans, en mode accéléré.